

INSTITUTIONS / DECHETS : Baisse de la taxe sur l'enlèvement des ordures à Nîmes

Dans le Gard, la [COMMUNE DE NIMES](#) / T : 04.66.76.70.01 annonce l'abaissement de sa taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Une baisse qui pourrait être de 4%, de 14,25 % à 10,71 %, et effective dès le 1er janvier 2016. L'économie attendue est estimée à 60 € par foyer. www.nimes.fr